

Sécurité routière : finale inter-collèges

La finale inter collèges de la ville de Tours est l'aboutissement des actions de prévention mises en place chaque année dans les collèges - et notamment à Saint Grégoire - par les moniteurs d'éducation à la sécurité routière de la police municipale de Tours.

Pour l'année 2017-2018, Louis Bucquet et Baptiste Valaize, collégiens à Saint Grégoire, se sont qualifiés pour la finale et se sont classés respectivement à la 4ème et 5ème place sur 42 élèves.

Ils ont gagné un permis AM d'une valeur de 300€. Le permis AM, anciennement Brevet de Sécurité Routière, est une catégorie de permis de conduire français autorisant son titulaire à conduire un cyclomoteur à l'âge de 14 ans ou un quadricycle léger à moteur (voiturette ou quad) dès l'âge de 14 ans.

Félicitations à nos deux finalistes !

